



République Française
Département des Vosges
Arrondissement d'Epinal
Commune de Le Tholy

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 SEPTEMBRE 2025

La réunion a débuté le 26 septembre 2025 à 20h30 sous la présidence du Maire, Monsieur JACQUEMIN Anicet.

Membres présents :

Monsieur BACHELARD Alexis - 3ème ADJOINT
Madame CLAUDON Jocelyne - Conseillère
Madame DURAND Danielle - Conseillère
Madame DUVAL Celine - 1ère ADJOINTE
Monsieur FREMIOT Sébastien - 4ème adjoint
Monsieur GRIVEL Jacques - 2ème ADJOINT
Madame GRIVEL Nathalie - Conseillère
Monsieur GRIVEL Stéphane - Conseiller
Monsieur JACQUEMIN Anicet - MAIRE
Monsieur LALEVEE Renaud - Conseiller
Monsieur MANSUY Jean-Pierre - Conseiller
Monsieur MARIN Daniel - Conseiller

Membres absents représentés :

Madame BERTRAND Nathalie - Conseillère Pouvoir donné à M MANSUY Jean-Pierre - Conseiller
Monsieur LECOMTE Patrick - Conseiller Pouvoir donné à Mme DURAND Danielle - Conseillère
Monsieur MASSOTTE Adrien - Conseiller municipal Pouvoir donné à Mme DUVAL Celine - 1ère ADJOINTE

Membres absents :

Monsieur CROQUET David - Conseiller
Madame DANIEL Nadège - Conseillère
Madame GOETZINGER Claude - Conseillère

Secrétaire de séance : Monsieur FREMIOT Sébastien

Le quorum (plus de la moitié des 18 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

- 44_2025 - Avis sur le plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges
- 45_2025 - Convention relative à l'entretien d'aménagement d'accueil du public dans le massif forestier du Fossard
- 46_2025 - Convention avec le centre d'accueil de loisirs du BEAU
- Questions diverses

44_2025 - Avis sur le plan de mobilité simplifié de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges
--

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du projet de plan de mobilité de la Communauté de Communes Gérardmer Hautes Vosges (CCGHV), de ses enjeux en termes de politiques publiques et des besoins des habitants, d'un diagnostic territoire, d'une stratégie territoriale et d'un plan d'actions.

Le bureau communautaire a donné un avis favorable le 11 juin 2025 pour ce plan de mobilité simplifié et il convient de le soumettre, pour avis, aux personnes publiques associées dont la commune de LE THOLY.

Ce plan de mobilité sera ensuite soumis à une procédure de participation du public sur une période de 21 jours au minimum à compter de la mise à disposition au public. Ce dossier sera disponible au siège de la CCGHV ainsi que sur son site internet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne un avis favorable, POUR à l'unanimité.

15 voix pour

45_2025 - Convention relative à l'entretien d'aménagement d'accueil du public dans le massif forestier du Fossard
--

Le massif du Fossard a fait l'objet d'un réaménagement destiné à "mieux accueillir le public, tout en préservant mieux le milieu". Ce projet a été porté par l'ONF, la communauté de communes des Hautes Vosges et la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionale. Il est l'aboutissement d'un travail initié en 2007 par la rédaction d'un plan de gestion du massif du Fossard par l'ONF en concertation avec les sept communes concernées ainsi que les communautés de communes. Un schéma d'accueil a également été réalisé pour réorganiser la circulation et canaliser le public, instituer des zones de quiétude et valoriser plusieurs sites emblématiques à des fins touristiques.

Dans ce cadre, plusieurs équipements ont été implantés en forêts domaniales du Grand et du Petit Fossard, ainsi qu'en forêts communales de Saint-Amé, Saint Etienne les Remiremont, Cleurie, Eloyes, Le Tholy et de La Forge. Certains équipements ont également été installés hors forêt, sur des terrains communaux.

Afin de pérenniser ces équipements mis en place dans le cadre du schéma d'accueil "Mieux accueillir, mieux protéger", une convention est établie pour prévoir les modalités d'entretien de ces derniers dans le temps.

Cette convention est établie entre l'ONF, les sept communes précitées, la communauté de communes de la Porte des Vosges Méridionales et la communauté de communes des Hautes Vosges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention relatif à l'entretien d'aménagements d'accueil du public dans le massif forestier du Fossard.

15 voix pour

46_2025 - Convention avec le centre d'accueil de loisirs du BEAU

Monsieur le Maire rappelle que chaque année pendant les congés scolaire d'été, une convention intervient entre la commune et l'association du BEAU pour l'organisation d'un centre de loisirs sans hébergement (CLSH). Pour 2025, il est proposé une session pendant les vacances de la Toussaint, du 20 au 24 octobre 2025. L'association prend en charge l'organisation, la gestion pédagogique et financière du CLSH. La commune s'occupe de la gestion des inscriptions.

Par délibération n°39_2025, le conseil municipal a décidé de répartir la participation communale 2025 à

- 10.50 € pour le 1er enfant
- 11.00 € pour le 2ème enfant
- 11.50 € pour le 3ème enfant
- 12.00 € pour le 4ème enfant

Le tarif journalier étant fixé à 26 €. La contribution de la commune est déduite de la facture aux familles.

La conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide de maintenir les participations de la commune telles qu'elles sont décrites ci-dessus pour la session d'octobre,
- Approuve les termes de la convention d'organisation du centre de loisirs sans hébergement avec l'association du BEAU pour cette session du mois d'octobre, notamment la participation communale,
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention
- Dit que les crédits sont inscrits au budget.

15 voix pour

Droit de préemption. Décision prise par le Maire dans le cadre de ses délégations. Il informe le conseil municipal qu'il n'a pas exercé son droit de préemption pour les biens suivants :

- Parcelle B935 4 route du Chaud Costet propriété bâtie
- Propriété B2633 19 route du Petit Tholy, propriété non bâtie
- Propriété C1405 23 route du Moulin, propriété bâtie
- Propriété de 5 parcelles camping de Noir Rupt
- Propriété B2451 24 route du Rain Brice propriété bâtie
- Propriété 5 parcelles à la Peute Goutte, propriété bon bâties
- Propriété de 4 a de Charles de Gaulle, propriété bâtie
- Propriété parcelle B 2096 rue Guillaume Apollinaire, propriété non bâtie

Questions diverses

Anicet JACQUEMIN :

- Affichage à revoir notamment au Rain Brice et au Col de Bonnefontaine (panneaux)
- Rentrée scolaire dans la nouvelle école du Centre. Effectif de 135 élèves. Démographie nationale en baisse de 18%. 23 élèves par classe cependant dans notre commune.
- Inventaire des tables et des bancs de plein air. 6 tables à changer (bois pourri), 3 tables à repeindre, 2 bancs à changer et 21 bancs à repeindre. Pour repeindre, le recours à l'association AGACI est à faire. Le changement des tables est à voir, peut-être seulement une rénovation pour certaines.
- Le nouveau tracteur est acheté.

Céline DUVAL :

- CCAS : le repas des aînés approche. 120 personnes au repas, 120 personnes pour le colis, les autres recevront un bon à leur domicile. Seules les personnes de 73 ans et plus, soit 280 personnes. EVENTS fera le repas, quatorze bénévoles œuvreront pour le service et l'installation de la salle. Les colis seront issus du magasin de la fromagerie. Un petit cadeau complémentaire sera joint, c'est un carnet à l'image de LE THOLY, réalisé par le CFA de Gérardmer pour 49 € au total soit 300 carnets.
- Brioches de l'amitié : distribuées le 11 octobre par vingt-quatre bénévoles. 6 € l'unité.
- Concours photos : 57 photos au total, seulement 4 photos pour le concours enfant. Décisions pour l'année prochaine : plus de limite géographique pour la participation et plus de concours enfants. Pour 2026, le thème est le rouge dans tous ses états. Remerciements à tous les bénévoles pour leur participation lors de l'expo.
- Chasseur de décor : contact avait été pris pour un tournage de film. Le Tholy n'a pas été retenu mais un casting a été fait parmi des cafrancs pour un autre film. Du matériel de l'école du Tholy a été prêté dont le banc de la cour de l'école des Primevères qui a été repeint pour l'occasion par l'équipe du film.
- Le 11 et 12 octobre : l'association « Envie de souffle » propose l'atelier des arts à la salle polyvalente. Expo d'artistes locaux.
- Communication : le trimestriel sera distribué mi-octobre. Dans l'annuel, le fascicule de l'ABC y sera inséré.

Sébastien FREMIOT :

- Point sur le budget : les comptes sont bien tenus. Les budgets prévisionnels sont respectés. Deux postes qui rapportent : les coupes de bois et la carrière.

Alexis BACHELARD :

- Adressage postal : la commission s'est réunie lundi 22 septembre. Positionnement des débuts et des fins de rues qui vont passer en métrique. Délai reporté en début d'année 2026.
- Conseil municipal des jeunes : réunion pour la réfection des carrés militaires du cimetière (sera dans le bulletin)
- Signalétique : travaux en cours. Remplacement des panneaux actuels par des panneaux homogènes sur tout le territoire de la CCGHV. Tout affichage publicitaire sauvage sera supprimé.

- Plateau sportif : un rendez-vous est fixé le 9 octobre prochain avec l'ATD. Sera évoqué également la végétalisation des cours d'école pour améliorer la perméabilité des sols.

Jacky GRIVEL :

- Ecole du centre : isolation et accessibilité des extérieurs. L'intérieur a été rénové (peinture et parquet) en interne. Pas encore remis le chauffage à ce jour à l'école du Centre.
- Routes 2025 : la société COLAS a été retenue pour les travaux sur les axes principaux. Enrobés route de Cailloux et gravillonnage dans les autres rues. Blue patcher en plus dans les nids de poules
- Mur route de Petit Paradis tombé en 2023 réparé en septembre. Mur en pierres brutes. Les fossés et les bords de route ont été refaits aussi.
- Etude chaufferie pour la mairie. Réunion technique le 30/09 avec le bureau d'étude
- Passerelle de la Lombarde démontée et remontée en partie par LE THOLY Tourisme.
- Ordures ménagères : augmenter le nombre de points de collecte sur le village. La capacité sera augmentée près des établissements Gravier. Les poubelles près du monument aux morts ont été transférées vers le cimetière et un aménagement sera fait par la CCGHV
- Cascades : réunion financement de l'aménagement des cascades le 14 octobre prochain.

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 21h45.

Monsieur FREMIOT Sébastien
Secrétaire de séance

Monsieur JACQUEMIN Anicet,
Maire